

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/815-crise-des-banlieues-2005-2006.html>

**Banlieues, jeunes et police, polygamie, égalité des
chances, méritocratie**

Crise des banlieues - 2005-2006

- Thèmes généraux - Société -

Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2005

Journal La Mée Châteaubriant

[Charité ou justice ?](#)

[Guerre sociale](#)

[Jeunes et police : une défiance réciproque](#)

[Polygamie](#)

[Louis XV et le bordel](#)

[C'est pas c'que vous croyez](#)

[L'égalité des chances ?](#)

[La méritocratie](#)

Ecrit le 30 novembre 2005 :

Une défiance réciproque

A l'issue d'un entretien avec le président Jacques Chirac, **Mme Claire Brisset, Â« défenseure Â» des enfants**, a fait part de sa Â« circonspection Â» sur les mesures de couvre-feux appliquées envers les mineurs dans certaines communes françaises.

Claire Brisset s'inquiète de la « dégradation des relations entre les mineurs et les policiers ». Tel est l'un des principaux enseignements de son rapport 2005, remis le 20 novembre au chef de l'État, et rédigé avant le début des violences de ces dernières semaines.

Son constat est clair : « Les relations entre la police et les jeunes, qu'ils soient seuls ou en groupe, se sont trop ritualisées sur le mode de la défiance réciproque, de l'affrontement de type "bande contre bande", faisant fi de la dimension institutionnelle de la police. »

Une image dégradée

Claire Brisset s'interroge « sur la fonction réelle de contrôles d'identité répétés plusieurs fois par jour, plusieurs jours de suite, par les mêmes policiers auprès des mêmes jeunes avec, souvent, la même rudesse et le même regard suspicieux ».

Autre exemple qui alerte
la défenseure des enfants :
le menottage des mineurs qui,
aujourd'hui,
ne présente plus ce caractère d'exception
que prévoit la loi.

« Il est parfois employé même s'il ne s'agit pas de flagrant délit, s'étonne Claire Brisset, même si le mineur ne risque pas de s'échapper, par exemple lors d'interpellations dans les établissements scolaires. » Autant d'attitudes équivoques qui, selon elle, contribuent à dégrader l'image de la police. Non seulement auprès des jeunes, mais aussi auprès de leur famille et des travailleurs sociaux.

Les jeunes, par ailleurs, semblent être devenus une cible privilégiée de la police. Claire Brisset regrette cette politique qui met l'accent sur la lutte contre la délinquance de voie publique. Ce choix « contribue à cibler les interventions sur les jeunes, qui commettent plus de vols de téléphones portables que d'abus de biens sociaux... »

Une justice sévère

La défenseure des enfants tord le cou à certaines idées reçues. Comme celle qui voudrait que la justice ne se montre pas assez sévère avec les jeunes délinquants. En 2004, 166 000 affaires ont mis en cause un mineur. 19 % ont été classées sans suite, contre 27 % lorsqu'il s'agit de majeurs. « Peut-on alors parler d'un "laxisme" de la justice des mineurs ? » s'interroge Claire Brisset.

De même, l'image du mineur délinquant, forcément « multirécidiviste », est battue en brèche. « Peu de mineurs s'ancrent dans la délinquance », note au contraire Claire Brisset. « 75 % de ceux qui se présentent devant un juge des enfants ne le reverront plus. »

Document : [le traitement judiciaire](#)

Polygamie ?

Quant au lien entre polygamie et violences établi par Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, (qu'est pas une flèche !) et des dirigeants de l'UMP, Claire Brisset le juge hors de propos. « Je ne vois pas bien comment on peut dire que c'est un des facteurs de la crise. En revanche, qu'il y ait des familles qui soient dans des logements insalubres, surpeuplés, où il y a encore des peintures au plomb, ça, ça me paraît sérieux », a-t-elle dit.

« La polygamie, isolée du reste, n'a rien à voir avec la crise qui nous a secoués », a-t-elle ajouté..

D'après Laurent Mouloud, l'Humanité

Note du 14 mars 2007 :

Un homme, si je veux, quand je veux

Selon Ouest-France du 7 mars, l'Asie Centrale relégalise la polygamie. Au Kirghizistan, par exemple, un projet de loi a été déposé dans ce sens, « au nom des valeurs traditionnelles ». Comme l'explique Goulmara Ibrahima, directrice d'une association féministe à Bishkek, « Cette proposition est surtout un moyen pour nombre de députés, ministres, hommes d'affaires ou religieux, de légitimer le mode de vie qui est le leur ». Ce sera au Parlement kirghize de trancher. Mais comme il n'est composé que d'hommes

Les députés disent que la polygamie sera un moyen de lutter contre la prostitution. « Mais c'est la pauvreté qui pousse les femmes dans la rue, et pas l'absence de mari » dit encore Goulmara Ibrahima.

Et si on renversait les rôles ? Et si les femmes étaient autorisées à prendre plusieurs maris qu'elles choisiraient ou répudieraient à leur guise ? Ce serait amusant de voir la réaction des hommes !

Ecrit le 30 novembre 2005

La contraception contre les émeutes

Dans sa nouvelle rubrique « C'est vous qui le dites », l'Eclaireur donne la parole à ceux qui ont quelque chose à dire. Dans le numéro du 18 novembre 2005, un lecteur a une solution : « ne serions-nous pas bien inspirés d'inciter les femmes à prendre des mesures de contraception à partir du 4e enfant par exemple ».

En cela il méconnaît les réalités ! En effet, une étude de « population et société » parue en avril 2004, montre que les femmes d'origine étrangère, en France, comptent 2,5 enfants par femme (au lieu de 1,65 pour les femmes nées en métropole). On est loin des 4 enfants !

Ecrit le 30 novembre 2005 :

Louis XV et le bordel

Saviez-vous que c'est à cause de la Polygamie, avec un grand « P », directement importée d'Afrique que la France brûle ? Si, si...je vous assure, tout le monde le sait, avoir plusieurs femmes peut mettre le feu à votre foyer.

C'est ce qu'a tenté d'expliquer, le 13 novembre dernier, aux Russes, l'Immortelle Hélène Carrère d'Encausse. « Ces gens, dit l'Académicienne, ils viennent directement de leurs villages africains [...]. Tout le monde s'étonne : pourquoi les enfants africains sont dans la rue et pas à l'école ? Pourquoi leurs parents ne peuvent pas acheter un appartement ? C'est clair, pourquoi : beaucoup de ces Africains, je vous le dis, sont polygames. »

Et comme si une seule bêtise ne suffisait pas, ce sera, le mardi suivant, au tour du président du groupe UMP à l'Assemblée nationale Bernard Accoyer d'affirmer que la polygamie était « certainement une des causes » des émeutes. Son propos sera repris le lendemain par le ministre délégué à l'Emploi Gérard Larcher pour qui la polygamie était bien l'« une des causes des violences urbaines ».

A ce propos Serge Bilé, journaliste et auteur de « Noirs dans les camps nazis » note dans une tribune libre envoyée à Afrik.com : « En pointant la polygamie comme l'une des causes des violences urbaines de ces derniers jours, le ministre Gérard Larcher et le député Bernard Accoyer n'ont pas seulement étalé leur incapacité à comprendre le drame qui vient de secouer le pays, ils ont aussi, par l'exagération, à des fins politiques, d'un phénomène marginal, repris à leur compte ce vieux fantasme raciste, qui fait du Noir un sauvage aux moeurs débridées et insolubles dans les valeurs occidentales.

Mais le plus étonnant, c'est que ces Européens qui condamnaient, jadis, si durement la polygamie des Africains, la pratiquaient allègrement chez eux.

Voltaire, dans son Essai sur les moeurs, rappelle, d'ailleurs, à ce propos, que « les rois francs, Gontran, Caribert, Sigebert, Chilpéric, Dagobert, avaient eu plusieurs femmes à la fois, sans qu'on eût murmuré »

Serge Bilé poursuit en ses termes. « On raille également, au 17e et 18e siècle, la sexualité soit disant débridée des Noirs qui vivaient sur le sol français, en oubliant que Louis XIV n'était pas un modèle de vertu, ou que Louis XV avait transformé le Parc aux Cerfs, l'actuel Quartier Saint-Louis, en un gigantesque bordel pour satisfaire ses vices avec de jeunes prostituées. [...] »

Cette hypocrisie, bien française, qui consiste, en matière de sexe, à voir la paille dans le slip de l'autre et à oublier la poutre dans le sien, ne s'est, depuis, jamais démentie.

On dénonce, en France, avec raison, la polygamie des quelques Noirs qui la pratiquent, alors que pour les Blancs de ce pays, qui font la même chose, y compris au plus haut sommet de l'Etat, on parle pudiquement de... double vie. »

Le célèbre chef trois étoiles français Paul Bocuse a confié, à la veille de ses 80 ans, à L'Express qu'il était polygame : trois femmes partagent sa vie.

Si la polygamie est bien la cause des violences urbaines, alors tous les polygames de France sont concernés, y compris les Français de souche !

C'est pas c'que vous croyez

Dans un interview au journal Le Monde, parue le 24 novembre, le responsable des Renseignements généraux, M.

Pascal Mailhos, répond à la question : Comment jugez-vous l'implication des islamistes dans le cycle de violences urbaines ?

« La part des islamistes radicaux dans les violences a été nulle. Les facteurs du retour au calme ont été multiples. Le premier est l'action constante des forces de l'ordre. Le deuxième est le rôle qu'ont pu jouer des responsables institutionnels ou associatifs, parmi lesquels ceux de la communauté musulmane. Les jeunes ont agi par mimétisme et concurrence entre cités, sans une grande organisation. D'ailleurs, les appels au rassemblement dans des lieux symboliques, lancés sur des blogs assez inquiétants, n'ont pas été suivis d'effets. »

Z'étaient peu connus

Ils sont Français, ils ont 16-17 ans, des pères ouvriers ou chômeurs, des mères plus ou moins débordées, des résultats moyens à l'école. Et ils sont, pour la grande majorité d'entre eux, inconnus de la justice : les mineurs déferés dans le cadre des récentes violences urbaines en Ile-de-France ne correspondent pas au profil décrit par le ministère de l'intérieur, celui de « racailles » dont « 80 % » seraient connus pour des faits de délinquance.

Educateurs et magistrats soulignent qu'ils n'ont pas eu affaire, ces dernières semaines, au lot commun des mineurs présentés à la justice : il s'agit, cette fois, de jeunes rencontrant moins de difficultés familiales et davantage scolarisés. La majorité d'entre eux sont inscrits dans des formations professionnelles, souvent en apprentissage. Ils étaient plus spectateurs qu'acteurs. Ils ont été rendus à leur famille (Source : Le Monde 25.11.05)

Le Nouvel Observateur tient les mêmes propos dans son article du 7 décembre 2005 - et Le Parisien à la même date :

« Aucune manipulation n'a été décelée, permettant d'accréditer la thèse d'un soulèvement généralisé et organisé », estime ce rapport.

Selon les RG, les islamistes n'ont eu « aucun rôle dans le déclenchement des violences et dans leur expansion ».

« Les jeunes des cités étaient habités par un fort sentiment identitaire ne reposant pas uniquement sur leur origine ethnique ou géographique, mais sur leur condition sociale d'exclus de la société française », poursuivent les Renseignements généraux.

« Les jeunes des quartiers sensibles se sentent pénalisés par leur pauvreté, la couleur de leur peau et leurs noms. Ceux qui ont saccagé les cités avaient en commun l'absence de perspectives et d'investissement par le travail dans la société française ».

Enfin, les RG observent que les cités sont devenues des « ghettos urbains à caractère ethnique », où les difficultés s'accumulent : absence de mixité sociale, « forte concentration de populations d'origine étrangère », « familles polygames » et « nombreuses familles monoparentales », « importante déscolarisation des enfants », « fort sentiment d'insécurité »...

Pour les Renseignements généraux, « il est à craindre désormais que tout nouvel incident fortuit provoque une nouvelle flambée de violences généralisées ».

Bilan (7.12.2005)

Neuf mille véhicules incendiés, une centaine de bâtiments publics détruits ou gravement détériorés, des centaines de commerces endommagés, 270 millions d'euros de dégâts... Par ailleurs, 126 policiers et gendarmes ont été blessés, 4

700 « fauteurs de troubles » interpellés, 655 d'entre eux, dont 115 mineurs, écroués, et 500 condamnés à une peine de prison ferme.

Ecrit le 18 janvier 2006 :

Le projet de loi sur l'égalité des chances a déjà créé six emplois.

Le projet de loi sur l'égalité des chances a été présenté au Conseil des Ministres le 11 janvier 2006. L'égalité des chances a été déclarée grande cause nationale avec pour slogan : **« 2006, on va voir la différence »**

Quand on voit le résultat de « Grandes causes nationales » précédentes, celle sur les personnes handicapées par exemple, on voit que cela va faire autant d'effet qu'un pansement sur une jambe de bois.

En voici quelques éléments :

EMPLOI

1 - Création de **« l'apprentissage junior »**, à partir de 14 ans, au lieu de 16 ans actuellement. Sur la base du volontariat.

Cet **« apprentissage junior »** comportera deux phases : - **« l'apprentissage junior initial »**, qui sera une **« initiation aux métiers »**, avec des enseignements généraux, technologiques et pratiques ainsi que des stages. Ces stages feront l'objet d'une **« gratification »** versée par l'entreprise, d'environ 50 euros par semaine. L'entreprise obtiendrait en contrepartie un crédit d'impôt de 100 euros par semaine.

« puis le **« parcours d'initiation au métier »** peut déboucher sur la conclusion d'un vrai contrat d'apprentissage à partir de l'âge de 15 ans.

2 - **Accès privilégié aux contrats jeunes** en entreprise pour les jeunes des ZUS (zones urbaines sensibles) jusqu'à l'âge de 25 ans. Actuellement le taux de chômage des jeunes en zone urbaine sensible (ZUS) atteint 38%, soit le double de la moyenne nationale.

3 - Création de 15 **nouvelles zones franches** urbaines (ZFU), qui viennent s'ajouter aux 85 existantes. Les exonérations fiscales attachées aux ZFU, actuellement limitées aux entreprises de moins de 50 salariés, seront étendues jusqu'à 250 salariés. Tout ça si Bruxelles le veut bien.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

1 - Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, pour coordonner les actions en faveur des habitants des quartiers.

2 - Six « préfets à l'égalité des chances » ont été nommés. Ils devront « tacler les discriminations » sur le terrain, pour reprendre les termes d'Azouz Begag. On peut trouver la liste

Ces six préfets, dont la rémunération sera sans doute conséquente, sont les seuls vrais emplois créés dans le bazar de l'Egalité des chances. Ils ne sont pas issus des banlieues !

3 - Renforcement des pouvoirs de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Le « testing » deviendra légal. La Halde pourra infliger des sanctions d'un montant maximal de 5.000 euros pour une personne physique et 25.000 euros pour une personne morale.

LES PARENTS EN LIGNE DE TIR

1 - Service civil :

Le service civil volontaire s'adressera à des jeunes de 16 à 25 ans sous la supervision de l'Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, dont la création a été annoncée le 8 novembre 2005.

Ce service pourrait concerner 30.000 jeunes fin 2006 et 50.000 autres en 2007. Sa durée sera de six à douze mois. Dans tous les cas, les jeunes seront rémunérés ou recevront un pécule, plus des avantages divers (transport, logement, repas).

2 - Contrat de responsabilité parentale :

il est institué pour les parents de mineurs délinquants. Si la famille ne le respecte pas, elle verra ses allocations suspendues provisoirement. En fait, il y a seulement 0,25 % des élèves de collèges et lycées qui sont concernés par l'absentéisme scolaire,

3 - Les pouvoirs des maires face aux « incivilités » seront renforcés.

L'avis de Jacques Auxiette

« La réforme de l'apprentissage anéantit nos efforts et va en faire à nouveau une voie de garage » dénonce Jacques Auxiette, président de la région Pays de la Loire. et président de la commission éducation de l'ARF (Assemblée des Régions de France). Il s'élève contre cette réforme qui « met un terme à un mouvement continu d'amélioration des conditions de vie et de travail des jeunes entamé avec les premières lois sociales de 1841 sur le travail des enfants ».

« Cette mesure de régression, destinée à apporter des solutions aux difficultés d'une partie de notre jeunesse ne fera que contribuer à fragiliser un peu plus ceux qui connaissent les plus grandes difficultés. Elle ne consiste qu'à délester le service public d'éducation des jeunes qui lui posent le plus de problèmes au lieu de s'interroger sur les politiques de soutien à mettre en oeuvre. C'est un terrible constat d'échec ».

Jacques Auxiette note que les médecins du travail soulignent les risques qu'il y a à faire travailler des jeunes dont la

croissance n'est pas terminée dans des emplois qui font appel à la force physique, tels ceux du bâtiment, ou à des métiers s'exerçant la nuit, les dimanches et jours fériés.

Enfin, le président du Conseil régional des Pays de la Loire s'indigne du fait que les régions qui, de par la loi, ont la compétence en matière de formation professionnelle et d'apprentissage n'aient même pas été consultées par le gouvernement.

Déception de la CGT

Pour la CGT, « Quelle déception à la lecture des mesures annoncées, mal ficelées, rédigées dans l'urgence, toujours à la recherche d'un effet d'annonce ».

Peut-on réellement affirmer créer les conditions pour « l'égalité des chances » en abaissant l'âge de l'apprentissage à 14 ans. Cette mesure revient à renoncer au principe de scolarité jusqu'à 16 ans, principe auquel la CGT est attachée ?

Comment ne pas réaliser que, sous prétexte de responsabilisation, pénaliser financièrement les familles, constitue une véritable mise à l'index de celles qui connaissent déjà les plus graves difficultés au quotidien ?

Les Verts : une philosophie nocive

Pour les Verts, « si les discours de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances semblent louables, Les Verts constatent qu'il s'agit d'un projet fourre-tout, où le pire côtoie quelques bonnes idées. On peut en effet se réjouir de la légalisation de la pratique des tests à l'improviste (Â« testing Â») et de la mission donnée au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de renforcer la diversité au sein de l'audiovisuel français, et de création de nouvelles zones franches. »

Les Verts ne peuvent en revanche que dénoncer « l'apprentissage junior » qui n'est qu'une remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, ou la création d'un contrat de responsabilité parentale confié aux conseils généraux, qui légalise une forme de criminalisation des parents en difficulté. : Les Verts ne pensent pas que les problèmes sociaux se règlent par des mesures policières.

Les Verts constatent que les quelques mesures positives présentes dans le projet ne pèsent pas lourd face à un dispositif qui tourne le dos à la solidarité.

Ecrit le 18 JANVIER 2006

Redoutable égalité des chances

Après les émeutes de novembre dernier, un nouvel horizon de justice paraît s'imposer à tous : l'égalité des chances. Comment ne pas y être favorable tant il est évident que, dans les sociétés démocratiques affirmant l'égalité

fondamentale des individus, l'égalité des chances est la seule manière de produire des inégalités justes, c'est-à-dire des inégalités tenant au mérite de chacun, à son travail, à sa vertu et à sa liberté puisque chacun doit être libre de mettre son propre mérite à l'épreuve.

L'affaire est donc entendue : il faut d'autant plus lutter pour l'égalité des chances que notre société reste scandaleusement « aristocratique », dominée par la reproduction des rentes, des héritages et des privilèges, par la reproduction de la pauvreté et de l'exclusion et par toutes les ségrégations qui interdisent aux femmes, aux minorités, aux enfants de migrants, aux handicapés, d'entrer dans une compétition équitable.

Limites et difficultés

La première d'entre elles est de savoir si nous sommes véritablement capables de construire une égalité des chances « pure », neutralisant les effets de la naissance et des inégalités sociales sur l'accomplissement du mérite des individus.

Deuxième limite : serait-il juste que les vainqueurs de l'égalité des chances possèdent toutes les ressources et que les autres n'en aient aucune sous le seul prétexte qu'ils auraient moins de mérite ?

Le principe de l'égalité des chances n'est acceptable que si l'on prend soin de le situer dans un espace des inégalités sociales elles-mêmes acceptables. Sans cela, l'égalité des chances peut n'être qu'une idéologie de vainqueurs justifiant leur succès au nom de leur mérite.

L'orgueil des élites issues des compétitions économiques et scolaires montre aisément que l'égalité des chances peut être, à la fois, une forme de justice et une manière de légitimer de plus grandes inégalités

Dans ce cas : malheur aux vaincus ! Leur sort peut être d'autant plus cruel que la réalisation de l'égalité des chances les rend responsables de leur propre défaite. Si chacun a eu la même chance que les autres de réussir et de se saisir des opportunités offertes à tous, ceux qui échouent dans la mise en oeuvre de leur mérite ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ils ne peuvent pas se consoler ou se révolter en invoquant le destin, les dieux ou le capitalisme. Ils ne sont pas condamnés aux emplois les plus précaires et les plus mal payés à cause de la fatalité de leur naissance et de l'injustice de la société, mais à cause de leur absence de mérite.

Ce scénario n'est pas une fiction quand nous voyons combien les élèves en échec développent une amertume et du ressentiment contre l'école parce qu'aux yeux de tous, et à leurs propres yeux aussi, ils ont effectivement moins de mérite, de courage, de talent, d'intelligence que tous les autres qui ont su réussir. Obligés de reconnaître leur défaite, écrasés par leur indignité, ils cassent le jeu ou ne jouent plus.

Le mérite existe-t-il ?

Faut-il sanctionner les performances objectives, faut-il sanctionner les efforts ? Sommes-nous certains que nos succès et nos échecs dans l'égalité des chances sont les conséquences de notre liberté plus que de nos gènes, plus que du hasard, plus que de la myriade des relations et des histoires qui nous constituent sans que nous le sachions ?

Au fond, si nous méritons nos succès et nos échecs, nous ne méritons pas forcément les vertus et les

handicaps qui nous font triompher ou échouer.

On croit d'autant plus à l'égalité des chances et au mérite que l'on pense souvent que cette forme de justice est efficace : les élites sont les meilleures possibles, chacun est à la place qui lui convient.

(ndlr : concrètement, on sait qu'il n'en est rien !)

La lutte pour l'égalité des chances ne peut pas faire l'économie du combat pour la réduction des inégalités sociales, des inégalités des positions et des ressources.

Autrement dit, il faut définir les inégalités tolérables engendrées par l'égalité des chances et définir les biens, la dignité, l'autonomie, la santé, l'éducation... qui doivent être offerts à chacun indépendamment de son mérite et, surtout, de son absence de mérite.

En ce sens, la gauche ne saurait totalement attacher son projet et son destin à celui de l'égalité des chances car, même s'il devenait juste que certains soient plus mal payés, plus mal logés et plus mal instruits que d'autres, il serait injuste qu'ils soient trop mal payés, trop mal logés et trop mal instruits.

Parce que l'égalité des chances reste le pivot d'une distribution juste des individus dans des positions sociales inégales, elle risque de transformer la vie sociale en une sorte de compétition continue dans laquelle chacun serait le concurrent, sinon l'ennemi de tous, afin d'acquérir des positions et des ressources relativement rares.

Sur ce point, l'évolution du système scolaire est sans ambiguïté : chacun y recherche la performance et l'utilité à travers les meilleurs établissements, les meilleures filières, les meilleures formations, c'est-à-dire les plus rentables, quitte à ce que les plus faibles soient relégués et à ce que la culture elle-même soit ramenée à son efficacité sélective.

Pour être juste et vivable, une société ne peut se réduire à cette sorte de compétition permanente.

Les « vieux » thèmes de la qualité du travail, du logement et de la ville, de la qualité de l'éducation, de la civilité des relations, doivent contribuer à la formation d'une société moins injuste.

Travaillons d'autant plus à la réalisation de l'égalité des chances que nous en sommes loin, mais craignons que ce mot d'ordre écrase aujourd'hui toutes nos conceptions de la justice et, plus immédiatement, qu'il écrase un débat politique où la gauche et la droite semblent partager les mêmes liturgies.

Craignons aussi qu'un horizon aussi ambitieux ignore ses propres faiblesses et engendre des déceptions dont nous aurons beaucoup de mal à nous remettre.

Même juste, l'égalité des chances implique mécaniquement qu'il y ait des vaincus, or la justice sociale consiste plus à se placer de leur côté qu'à s'assurer de l'équité de leur échec.

Extrait des propos de François Dubet
sociologue à l'université Bordeaux-II
et directeur d'études à l'École des
hautes études en sciences sociales

Note du 25 octobre 2006 (non publiée dans l'édition papier de La Mée) :

Journal l'Humanité, Rubrique Société

Article paru dans l'édition du 23 octobre 2006.

Spécial banlieues

Retour sur un mensonge d'État

Après la mort de Bouna Traoré et Zyed Benna, le gouvernement et son ministre de l'Intérieur ont manœuvré pour exonérer la police de toute responsabilité. Une attitude qui a attisé la colère.

À Clichy-sous-Bois, Karim résume le sentiment général : « Non seulement ils ont mis le feu aux poudres, mais ils l'ont entretenu. » Ils ? C'est le gouvernement et son ministre de l'Intérieur. Près d'un an après la mort de Bouna Traoré et Zyed Benna dans un transformateur EDF de la ville, personne, ici, n'a oublié les « mensonges » de l'État. « Tentative de cambriolage », « absence de course-poursuite »... Dans les jours qui ont suivi le drame, les plus hauts responsables ont multiplié les dénégations et privilégié, haut et fort, une seule version des faits : celle qui exonérait la police de toute responsabilité. Il fallait justifier l'attitude des forces de l'ordre, l'excuser. Quitte à s'asseoir sur la plus élémentaire prudence. Quitte à travestir deux jeunes victimes en parfaits suspects. Quitte, enfin, à attiser la colère des familles, des amis, des habitants, qui ont rapidement compris qu'à la douleur de perdre des enfants risquait de s'ajouter celle d'une terrible injustice. Une de plus - de trop - dans ces quartiers défavorisés. « En leur refusant la vérité, c'était comme si on voulait tuer leurs enfants une seconde fois », résume un proche des familles.

Que s'est-il passé ce 27 octobre 2005 ? L'information judiciaire, ouverte pour « non-assistance à personne en danger » et menée par le juge d'instruction Olivier Geron, doit encore déterminer les différentes responsabilités. Mais, déjà, quelques certitudes se dégagent.

Dix jeunes rentrent d'une partie de foot

Au fond, les faits sont très simples. Il est environ 17 h 30, dix jeunes de Clichy-sous-Bois reviennent à pied du stade Marcel-Vincent, à Livry-Gargan, où ils ont passé l'après-midi à jouer au football. Sur le chemin, ils passent à proximité d'un grand chantier de construction. Un riverain, croyant les avoir vus rôder autour d'une baraque de chantier, appelle le commissariat de Livry-Gargan.

Un véhicule de la brigade anticriminalité se rend sur les lieux. Bientôt rejoint par trois, voire quatre autres équipages. Les jeunes, eux, s'enfuient à la vue de la police. Au final, six adolescents seront interpellés. Quatre, très rapidement, dans le parc Vincent-Auriol. Deux autres dans le cimetière qui jouxte le site EDF où sont allés se réfugier trois autres fuyards : Bouna, quinze ans, Zyed, dix-sept ans, et Muhittin Altun, dix-sept ans. À 18 h 12, alors que les policiers sont rentrés au commissariat depuis vingt minutes, Bouna et Zyed, cachés dans un recoin d'un transformateur, décèdent, touchés par un arc électrique. Le troisième, grièvement brûlé, parvient à regagner le quartier où les pompiers seront appelés.

Pour l'État : juste « des cambrioleurs »

Immédiatement, la responsabilité des policiers est pointée, suspectés d'avoir poursuivi les adolescents, les acculant à

se réfugier dans un site extrêmement dangereux. C'est, en tout cas, ce qu'affirment les jeunes interpellés, sitôt ressortis du commissariat. Pourtant, le ministre de l'Intérieur va nier, en bloc, cette éventualité.

Le 28 octobre, au matin, Nicolas Sarkozy déclare, sans l'ombre d'un doute : « Lors d'une tentative de cambriolage, lorsque la police est arrivée, un certain nombre de jeunes sont partis en courant. Trois d'entre eux, qui n'étaient pas poursuivis physiquement par la police, sont allés se cacher en escaladant un mur d'enceinte de trois mètres de haut qui abritait un transformateur. » Une version aussitôt relayée par l'Agence France Presse. Puis, par le premier ministre, Dominique de Villepin : « Il s'agit, selon les indications qui m'ont été données, de cambrioleurs qui étaient à l'oeuvre. » Thèse reprise par la préfecture de Seine-Saint-Denis dans la soirée et, le samedi 29, par le procureur de la République.

Or l'enquête a permis d'établir qu'aucun vol n'avait été commis. Ni même une effraction ou une simple dégradation. Aucun indice d'une quelconque « tentative » n'a été retrouvé sur les lieux. Les copains des victimes n'ont d'ailleurs été l'objet d'aucune poursuite. En revanche, de course-poursuite, il en a bien été question. L'enquête préliminaire de l'Inspection générale de la police l'admet rapidement. Onze fonctionnaires, au total, ont été mobilisés. Loin de se cantonner au parc Vincent-Auriol, ils vont finir par cerner le site EDF. Et barrer la sortie du cimetière de Clichy-sous-Bois que cinq des fuyards tentent de traverser. « C'est la raison pour laquelle Bouna, Zyed et Muhittin rebroussement chemin, escaladent un grillage puis le haut mur d'enceinte du site EDF afin de s'y réfugier », affirme Jean-Pierre Mignard, l'avocat de Muhittin Altun et des familles des victimes.

« Je ne donne pas cher de leur peau »

Le jeune Turc confirme cette course-poursuite. À deux reprises, il s'est retourné, apercevant un fonctionnaire de police de la brigade anticriminalité, « plutôt habillé de noir » et muni d'un Flash-Ball. Les conversations radio, révélées par la presse quelques semaines plus tard, accréditent aussi cette thèse. À 17 h 36, un policier déclare : « Les deux individus sont localisés et sont en train d'enjamber pour aller sur le site EDF. Faudrait ramener du monde, qu'on puisse cerner un peu le quartier, ils vont bien ressortir. » Puis, une minute plus tard, un autre agent, bien conscient du danger : « En même temps, s'ils rentrent sur le site EDF, je ne donne pas cher de leur peau. »

Autant d'éléments accablants qui ne semblent pas être parvenus aux oreilles de Nicolas Sarkozy... Le 28 octobre, en fin d'après-midi, après avoir reçu le maire de Clichy, Claude Dilain, le ministre assure, certes, que « toute la vérité sera faite ». Mais ne peut s'empêcher d'ajouter, péremptoire, face à la presse : « Aucun policier ne poursuivait ces jeunes au moment des faits. Il n'y aucune polémique à entretenir... »

Autre preuve de cette volonté de dissimulation : alors que deux enfants sont morts dans des circonstances troubles, à aucun moment le gouvernement ne juge utile d'ouvrir une information judiciaire ! Il faudra attendre le 3 novembre et la plainte des familles avec constitution de partie civile pour qu'un juge d'instruction soit enfin nommé. Une forme de record. En revanche, Muhittin n'a pas bénéficié de ce genre de lenteur. Dès le lendemain de son accident, le jeune homme, gravement brûlé et à demi inconscient, reçoit dans sa chambre d'hôpital la visite de deux policiers, en dehors de toute procédure légale. Une heure et demi d'entrevue, dénoncée, en juillet dernier, par la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Le procès-verbal, tiré de cette entrevue, fera nier à Muhittin toute course-poursuite ! Ces déclarations fantaisistes et illégales, objet d'une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui », ont été reprises aussitôt par la communication officielle...

Clichy attend des excuses

Prêt à tout pour discréditer les jeunes victimes, Nicolas Sarkozy ose une dernière perfidie. Le 3 novembre, il informe la presse que Zyed est « connu en 2005 pour vol avec violences ». « La vérité, c'est que Zyed faisait l'objet, à la

demande de son propre père, d'une mesure de liberté surveillée préjudicielle, à la suite d'un incident avec un autre mineur, explique Jean-Pierre Mignard. Il avait voulu utiliser son vélo. Il n'y a jamais eu de plainte pour vol ou pour violence. Tout ça devait se terminer par une simple admonestation... » Ce détail n'a pas freiné le ministre de l'Intérieur qui adoptera la même stratégie, mêlant dénégation et manipulation, dans l'affaire de la mosquée Bilal, gazée le 30 octobre par les CRS.

Aujourd'hui, Karim, de Clichy, dit toujours attendre des « excuses » de la part de l'État. « C'est ce que l'on fait quand on a menti, non ? »

Citation George Sand

Quand la jeunesse ne peut manifester ce qu'elle a de grand et courageux dans le coeur que par des attentats à la société, il faut que la société soit bien mauvaise.

(George Sand, Horace, 1841). [Source](#)

Note du 11 novembre 2006

Le sentiment d'injustice chez des jeunes de HLM

Voir texte intégral [ici](#)

Analyse de la crise des banlieues

Voir : http://www.davduf.net/article.php3?id_article=300

[Une analyse : délit de jeunesse](#)

Emploi de 150 jeunes par le Conseil Général

http://www.ira-nantes.fr/fileadmin/user_upload/formco/Journ_e_GRH/03_14_octobre_2008/Documents_intervenant_s/Rrecrutement_sous_contrat_pacte_au_cg44_Letourneux.pdf